

Ensemble, réduisons nos déchets !



Rien de neuf en 2018 !

LA NEWSLETTER N°8
AVRIL 2018

Le don entre voisins

Cette plateforme de don et de vente a été lancée en décembre 2017, par le SYMAT.

Le principe est simple : « on crée en 2 minutes son compte sur

et on dépose ensuite ses annonces pour donner ou vendre les objets qui ne nous servent plus (matériel de bricolage ou de jardinage, objets divers, meubles, vêtements, matériel de puériculture, électroménager...). »

L'avantage est que la plateforme met en priorité les annonces les plus proches de chez soi, selon la commune choisie au départ !

« L'objectif est de détourner les objets réutilisables amenés habituellement en déchèterie tout en créant du lien social entre voisins. Cela permet donc d'éviter de nombreux trajets pour aller en déchèterie et de donner une nouvelle vie à un objet plutôt que de le jeter. » Julie Loustauneau, chargée de communication au SYMAT.



lance le défi rien de neuf en 2018 !

Le principe ? Essayer d'acheter le moins possible de produits neufs en se tournant vers l'occasion, la location, le prêt, l'échange...

Sont concernés : les vêtements, les livres, l'électroménager, le mobilier...

Pourquoi ? Changer nos réflexes et se tourner vers des alternatives qui sont à la fois meilleures pour l'environnement, pour l'emploi et pour notre qualité de vie !

Comment y arriver ?

Aller en recyclerie (à Tarbes : la Recyclerie des Forges, à Lannemezan : la Recyclerie du Plateau), consulter les sites internet de vente d'occasion, se rendre en boutiques d'occasion... Prêt à relever le défi ?

LE SAC À DOS ÉCOLOGIQUE, KEZAKO ?

Derrière chaque objet que nous achetons, il y a un « sac à dos écologique ». C'est à dire une consommation invisible (antérieure à l'achat) : des matières premières et des ressources naturelles, des trajets, des déchets...

**1 litre de jus d'orange =
100 kg de déchets**



Plus d'infos !



Du côté
de chez nous

LA COMMISSION **EUROPÉENNE** a rendu public le 16 janvier 2018 sa stratégie Plastique. Il ouvre la voie à une réglementation européenne spécifique sur ce sujet. Elle vise **l'objectif que tous les emballages en plastique mis sur le marché européen soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030.**



« La seule solution à long terme est de réduire les déchets plastique grâce au recyclage et à une réutilisation accrue. Il s'agit d'un défi que les citoyens, les entreprises et les gouvernements doivent relever ensemble... » premier vice-président Frans Timmermans, chargé du développement durable.

Les professionnels du plastique (**Plastic Europe**) préfèrent viser 100% de valorisation (qui inclut l'incinération...) et la réutilisation d'ici 2040 (et 60% en 2030).

Des commerçants qui s'engagent avec le SYMAT

Comment ça marche ? Les boulangers, pâtisseries, traiteurs, primeurs... pourront bénéficier du label «mon commerçant zéro déchet» à condition de mettre en place certaines actions qui visent à réduire la quantité de déchets produits.

« Nous leur proposons pour cela des actions adaptées à leurs activités ainsi qu'un accompagnement tout au long de la mise en place du projet. Parmi les possibilités d'actions, nous pouvons citer la mise en place du tri, la limitation des emballages jetables, le recours à des contenants réutilisables, la vente à prix réduit des produits approchant la Date Limite de Consommation (DLC), l'utilisation d'une application anti gaspi... »

Stéphanie Capber, Chargée de mission réduction des déchets, SYMAT

Des autocollants seront placés sur la devanture des vitrines des commerçants engagés afin qu'ils soient facilement identifiables par les usagers. Ils seront également géolocalisés sur le site internet du SYMAT,



Contact :

Stéphanie Capber,
Chargée de mission réduction des déchets
06 07 95 61 77, ✨

Le kit Zero Waste



L'ESAT de Séméac :
réduire et trier pour économiser !

« J'ai vu tout ce que nous payons pour la collecte des poubelles, on s'est donc posé des questions. On doit montrer l'exemple auprès des travailleurs. » Réda BENZACHER, Responsable ESAT de Séméac
En trois ans, le nombre des bacs à ordures ménagères et le montant de la redevance ont été divisés par deux.

Comment ? « Tout ce qu'on peut recycler/valoriser, on le trie. »
Un référent tri et des ambassadeurs du tri (certains travailleurs en situation de handicap) sont des relais auprès des autres travailleurs du site.

Autre exemple de réduction des déchets sur le site : les chutes des coupes de plaques de polystyrène sont récupérées par le client demandant cette prestation.

« Prochaines étapes : le compostage de nos déchets organiques à l'aide des composteurs que nous confectionnons! ». Pour aller plus loin, l'ESAT va également réaliser un diagnostic des déchets produits avec l'aide du SYMAT et travailler avec leurs fournisseurs pour éviter les déchets non recyclables.

Contact :

Réda BENZACHER, Responsable ESAT de Séméac
05 62 31 73 14



SYMA'TERRE CHANGEAIT D'ÈRE...

C'est un jeu créé par les 7 ambassadeurs de tri permettant de conclure le projet pédagogique du SYMAT pour les classes de CE2/CM1/CM2. Dans ce jeu de rôles les enfants sont divisés en 5 groupes afin de se mettre dans la peau de 5 personnages (un parent, une institutrice, un coach sportif, un grand-père et un boulanger). Ils doivent trouver des solutions ensemble afin de produire le moins de déchets possibles.

➔ 975 élèves vont être sensibilisés soit 35 classes de plusieurs communes du SYMAT (Lourdes, Bernac Debat, Vielle Adour, Horgues, Azereix, Ossun, Adé, Séméac, Bours, Ibos, Bordères...).

Contact :

Marie Ange Brossard,
Coordinatrice des ambassadeurs du tri au SYMAT
05 62 96 44 11 - ☀



Le broyeur du SMECTOM
Venez broyer vos tailles d'arbre et de haies

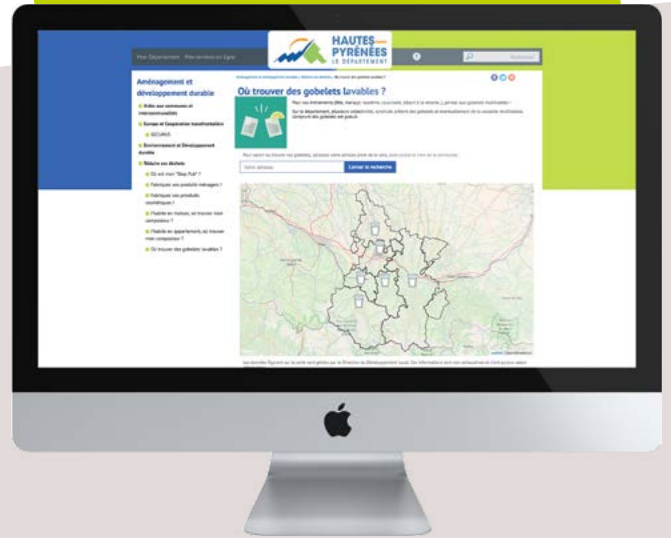
Le SMECTOM du Plateau de Lannemezan, Nestes et Coteaux, vous propose de broyer vos branchages gratuitement. Si vous le souhaitez, vous pourrez récupérer le broyat de bois pour l'utiliser en paillage ou le mettre dans votre composteur. Branchages acceptés : diamètre maximal 10 cm, toutes les espèces, les branches avec des feuilles sont acceptées.

Rendez-vous dans votre déchetterie.
Les dates sont annoncées sur le site internet et ☀

Contact :

Emmanuelle Gervais,
Chargée de mission réduction des déchets
05 62 98 13 94 - ☀

Pour vos événements,
pensez aux gobelets réutilisables !



Sur le département, plusieurs collectivités, syndicats, prêtent des gobelets et éventuellement de la vaisselle réutilisables. L'emprunt des gobelets est gratuit.

Pour savoir où trouver vos gobelets, saisissez votre adresse sur notre ☀

Déploiement du compostage collectif en Haute-Bigorre

Depuis 2016, la Communauté de communes de la Haute-Bigorre, en partenariat avec l'association Recyclo-Loco, qui intervient dans le domaine de la réduction des déchets, déploie l'installation de composteurs collectifs en pied d'immeubles sur son territoire.

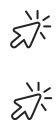
L'année 2017 a été marquée par l'installation de 5 nouveaux sites ce qui porte à 8 le nombre de sites. Les habitants qui participent au dispositif sont accompagnés pendant un an par le « maître-composteur » de l'association. Au total, ce sont plus de **150 foyers** qui participent à la réduction des déchets par la pratique du compostage entre voisins et qui vont permettre **d'éviter la production d'environ 30 tonnes d'ordures ménagères** par an. Mieux encore, ces biodéchets vont être valorisés sous forme de compost mûr. La CC. HB souhaite maintenant poursuivre ce dispositif et l'étendre au centre-bourg de certaines communes. A suivre...

Contact :

Romain Vial,
Chargé de mission réduction des déchets
05 62 95 61 47 - ☀

Dépôt sauvage :

le maire détient un pouvoir de police spécial



Bon à savoir :

Le Département soutient financièrement les collectivités qui souhaitent réhabiliter une décharge sauvage : pour plus d'informations, contacter le service Environnement au 05 62 56 78 23



Côté réglementaire

Le recyclage d'une tonne de déchets crée 30x plus d'emplois que son enfouissement,

Brune Poirson secrétaire d'état



Responsabilité Élargie des Producteurs de matériaux de construction

Obligation de reprise des déchets du bâtiment par les distributeurs de matériaux (qui ont une surface supérieure à 400 m²) depuis le 1^{er} janvier 2017.



Valorisation des batteries de vélos : ça roule avec Corepile

Les batteries de VAE (vélos à assistance électrique) sont considérées comme des produits industriels ce qui impose aux metteurs sur le marché d'en organiser la collecte et le recyclage en fin de vie. A l'initiative du syndicat professionnel Union Sport & Cycles, Corepile met en place une filière collective pour le recyclage des batteries VAE usagées.



CONTACT

Service environnement et aménagement
Tél. : 05 62 56 78 23

Vous souhaitez témoigner d'une action innovante :
prevention65-dechets@ha-py.fr

Directrice de Publication : Chantal BAYET
Conception : Direction du Développement Local
Mise en page : Direction de la communication du Département

La newsletter est téléchargeable sur www.hautes-pyrenees.fr
rubrique aménagement et développement durable

